

Burundi : la CENI appelle les responsables politiques au respect du code électoral

Arrib News, 08/02/2020 Source Xinhua Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) Burundi, Dr Pierre-Claver Kazihise, a appelé vendredi les responsables des partis politiques et les candidats indépendants aux scrutins burundais de 2020, au "respect" du code électoral en vigueur.

M. Kazihise s'adressait à la presse en marge des travaux d'une réunion organisée par la CENI, à l'attention des responsables des partis politiques et des candidats indépendants avec deux points inscrits à l'ordre du jour : la composition et la présentation du dossier de candidature à chaque type d'élection ainsi que les insignes des candidats lors des scrutins. Le Burundi organise le 20 mai 2020 au suffrage universel direct trois scrutins : l'élection présidentielle, l'élection des députés et l'élection des conseillers communaux. Ces scrutins seront suivis le 20 juillet 2020 par l'élection des sénateurs au suffrage universel indirect et le 24 août 2020 par l'élection des conseillers de collines/quartiers. "Concernant les propos des responsables des partis politiques selon lesquels l'accès à certains éléments du dossier de candidature était difficile avant de plaider pour l'allègement voire même la réduction ad hoc, il sied de comprendre que la CENI ne fait qu'appliquer les dispositions du code électoral en vigueur", a-t-il précisé. Une dizaine de documents dont l'attestation de résidence et l'extrait de casier judiciaire sont exigés pour chaque dossier de candidature, conformément au prescrit du code électoral en vigueur promulgué le 20 mai 2019 par le président du Burundi, Pierre Nkurunziza. "Cependant, au niveau du dossier de candidature pour les élections des conseils communaux ; nous avons proposé que ce ne soit pas tous les candidats au conseil communal qui déposent les dossiers, mais le premier de chaque colline de recensement qui devra présenter un dossier de candidature. De la sorte, les trois suppléants pourront présenter ultérieurement leurs dossiers et cela va faciliter la tâche à ceux qui cherchent les dossiers pour les conseils communaux dans la mesure où le nombre d'éléments exigés pour chaque dossier va passer de quatre à un", a-t-il expliqué. La CENI a-t-il poursuivi, a proposé une autre facilité qui n'est pas contraire aux dispositions de la loi en vigueur. "En effet, les parrains du candidat à la présidentielle de mai prochain pourront déposer seulement un seul dossier au lieu de quatre. C'est aussi une façon de faciliter l'assemblage ou la collecte des documents à présenter dans le cadre de la confection du dossier de candidature", a-t-il expliqué. M. Kazihise a également indiqué que la CENI plaiderait auprès des autorités du ministère burundais de l'Intérieur afin que celui-ci instruisse les communes à délivrer ces papiers administratifs "tous les jours et de manière régulière". La CENI, a-t-il dit, va aussi plaider pour que les prix de ces documents administratifs soient connus et affichés pour que les intéressés y accèdent le plus facilement possible.